

## Présentation des Enquêtes Publiques sur les dispositions de sûreté nucléaire proposées par EDF lors du 4e réexamen périodique des réacteurs n°1 et n°3

### Participants :

ADRIANSEN Francis, pilote du Groupe de Travail « Sûreté » de la CLI de Gravelines, Mairie de Looberghe  
BERQUEZ Donald, SFEN  
CHARRIER Emma, MEDEF Côte d'Opale  
DEFRUIT Raoul, Mairie de Gravelines, association SERA  
DELALANDE Fannie, MEDEF Côte d'Opale  
DELALONDE Jean-Claude, ANCCLI  
DOMISSE Patrick, SFEN  
DUMORTIER Alain, Conseil Régional de l'ordre des Pharmaciens  
FAGOT Nathalie, Conseil Départemental du Nord  
FEBURIE Roger, Mairie de Zegerscappel  
FOURNIER Aurélie, Chargée de missions de la CLI de Gravelines  
FOURNIER Nicolas, ADELFA  
GENIN Yannick, EDF  
GHEERARDYN Patrick, MEDEF Côte d'Opale  
GLAZIK Eric, EDF  
GONSSE Franck, Conseil Régional Hauts-De-France, Communauté Urbaine de Dunkerque  
GUGLIERMINA Pierre, Président de la commission « Technique » de la CLI de Gravelines, CSS de Dunkerque  
JORION Sophie, EDF  
LEFRANCOIS Grégory, Responsable du secrétariat de la CLI de Gravelines  
MONIN Thomas, EDF, Mairie de Pitgam  
MUYS Christian, MNLE 59 62  
MUYS Isabelle, Mairie de Coulogne  
THIERRY Olivier, EDF  
RIVENET Alexandre, Chambre régionale d'agriculture  
VAN DE VELDE Lut, AFCN  
VARET Edith, Présidente de la commission « Sécurité des populations » de la CLI de Gravelines  
VITE Sylvain, EDF  
ZMYSLONY Rémy, Autorité de Sûreté Nucléaire (en visio)

### Excusés :

ARLABOSSE Martine, Conseil départemental du Nord  
DEGEZEELE Samuel, Mairie de Steene  
DELASSUS Claudine, Communauté de Communes des Hauts-de-Flandre  
DUYTSCHÉ Carole, Mairie de Sainte Marie Kerque  
FANUCCI Philippe, Flocryl  
FERMONT Régine, Mairie de Tétéghem, Coudekerque-Village  
LERMYTTE Marie-Claude, Mairie de Brouckerque  
LOQUET Ludovic, Conseil départemental du Pas-de-Calais, Communauté de Communes du Pays d'Opale, Mairie d'Ardres  
MONTAGNE Jean-François, Communauté Urbaine de Dunkerque  
PLATEL Michel, personnalité qualifiée  
PORREYE Stéphanie, Communauté de Communes des Hauts-de-Flandre  
THIRARD Guillaume, sous-préfet de Saint-Omer  
VERSCHEURE Dominique, Mairie d'Audruicq

## Ordre du jour :

### Suite de la présentation des dispositions relatives aux volets inconvéniens et risques et au maintien des installations dans le temps.

En introduction, M. Gugliermi indique que pour cette deuxième réunion, le lieu a changé, d'où sa crainte que des personnes manquent à l'appel. Il propose que Sylvain VITE poursuive sa présentation commencée à la première séance. Ensuite, le temps des questions se fera ; laissant place aux points divers.

Sophie JORION se présente, ingénieure sûreté à la centrale de Gravelines, suivie de Sylvain VITE, directeur délégué de la centrale de Gravelines en charge de l'ancrage territorial et du projet EPR2.

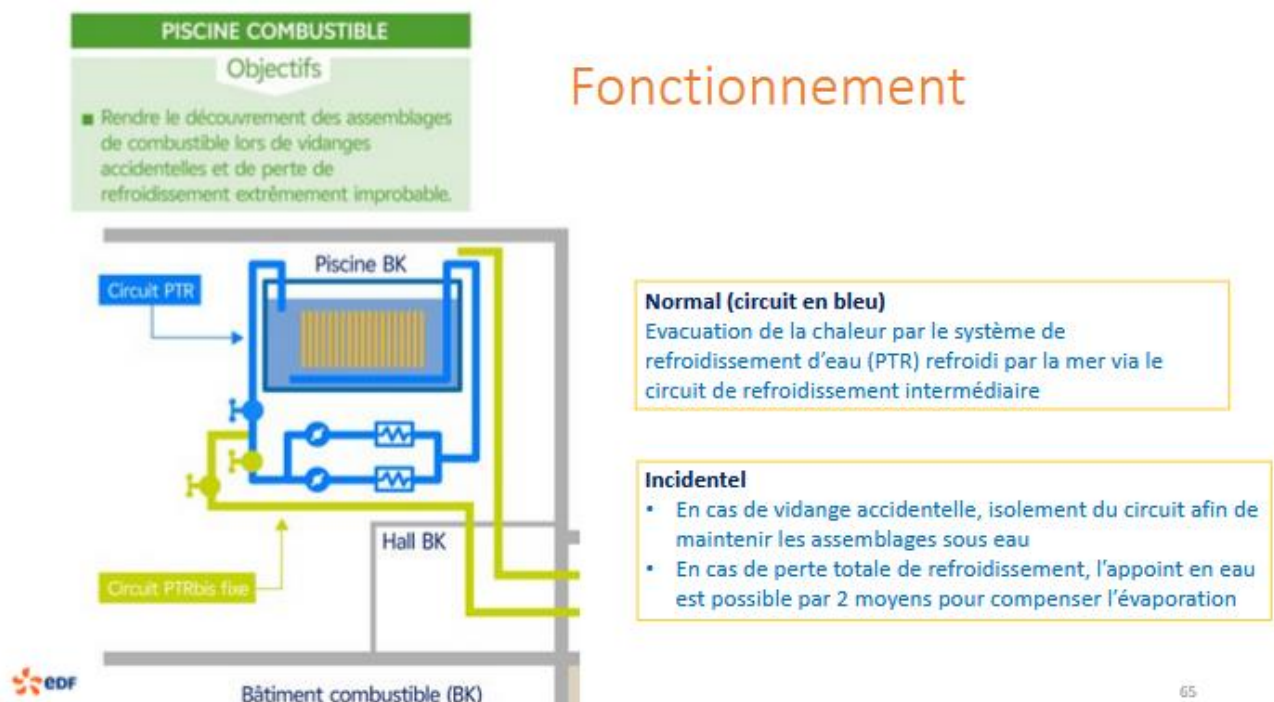
Sophie JORION prend la parole et reprend les points énoncés la dernière fois : l'origine de l'enquête publique, les échéances et l'enseignement que EDF avait tiré suite à une concertation du public en 2018, au contenu de l'enquête publique. Sur les 5 documents, ils avaient vu les numéros 1 et 3 qui mettent en avant ce qui a été mis en œuvre par EDF dans le cadre des visites décennales et ce qui est à venir.

La partie risque a été énoncée avec comme thèmes les accidents avec fusion du cœur, accidents sans fusion du cœur et les agressions. Il reste la piscine combustible à voir.

Sophie explique que le but est d'éviter le découvrément des assemblages combustibles avec des vidanges accidentelles et le risque de perte de refroidissement. Il faut que ça devienne improbable.

Sylvain intervient en prenant connaissance des absents à la première séance afin de remettre en contexte. Il y a tout un pavé sur la conformité de l'installation, sur la réévaluation de sûreté avec les 4 thèmes présentés-là, sur les inconvéniens ; à savoir le fonctionnement normal de l'installation et le maintien dans le temps. Là-dedans des dispositions sont proposées à l'issue de la visite. Aujourd'hui est donc la suite de cette trame.

Sophie reprend la main et expose le refroidissement de la piscine combustible en fonctionnement normal sans la partie VD4, en fonctionnement accidentel et les ajouts de la partie VD4.



Elle décrit l'assemblage combustible affiché. Il y a un circuit de refroidissement ; l'eau passe dans le circuit en bleu avec des réfrigérants pour refroidir l'eau qui revient en piscine. Lorsqu'il y a une fuite, un niveau bas il faut arrêter le système de réfrigération en fermant la vanne pour éviter que l'eau ne descende trop bas laissant le combustible à découvert.

Dans le cas d'une vidange accidentelle, il faut isoler. Dans le cas d'une perte de refroidissement, il est possible d'ajouter de l'eau pour éviter l'ébullition de la piscine combustible. En VD4, a été ajouté le circuit vert indiquant qu'on peut prendre de l'eau et l'amener à l'extérieur du bâtiment combustible.

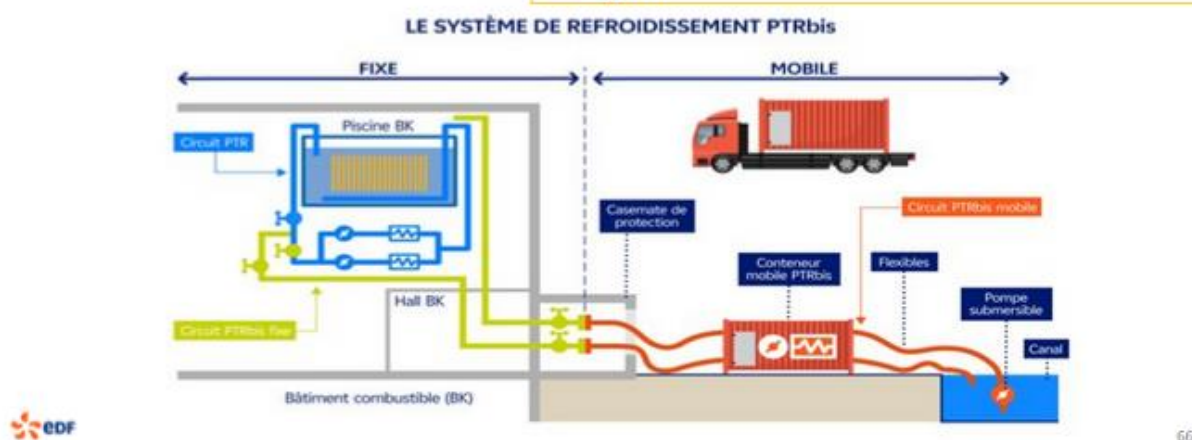
**PISCINE COMBUSTIBLE**

Objectifs

- Rendre le découvremment des assemblages de combustible lors de vidanges accidentelles et de perte de refroidissement extrêmement improbable.

## Ce qui a été réalisé :

- Ajout d'une voie de refroidissement : PTRbis pour refroidir la piscine et arrêter l'ébullition
- Ajout d'une source d'eau diversifiée pour compléter les moyens d'appoint



66

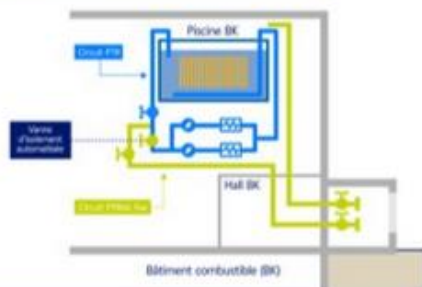
Il existe une force d'action rapide du nucléaire qui peut être accompagnée de matériel tel un conteneur pour raccorder des flexibles. L'eau y passe, se refroidit et renvoyée dans la piscine du bâtiment combustible. L'eau de mer peut la refroidir via une pompe installée dans le canal d'amenée. Ce sont 2 circuits distincts, les 2 types d'eau ne se mélangent pas. C'est ce qu'on appelle le circuit PTR BIS. Ils ont mis en place une source d'eau diversifiée en moyen d'appoint. Il est possible de mettre de l'eau dans le réservoir d'alimentation de secours des générateurs de vapeur. Cette même eau peut venir faire un appoint à la piscine combustible.

À terme, ils proposent de rajouter une vanne pour isoler le circuit de refroidissement du combustible dans le cas où la première vanne ne fonctionne pas. S'il y a une baisse du niveau d'eau, il y a donc 2 moyens d'isoler pour toujours avoir de l'eau au-dessus des assemblages combustibles. Deuxième proposition : il est possible d'isoler thermiquement les 2 pompes côte à côte avec un écran thermique. S'il y a une défaillance sur l'une d'entre elles, l'autre reste intacte.

**PISCINE COMBUSTIBLE**

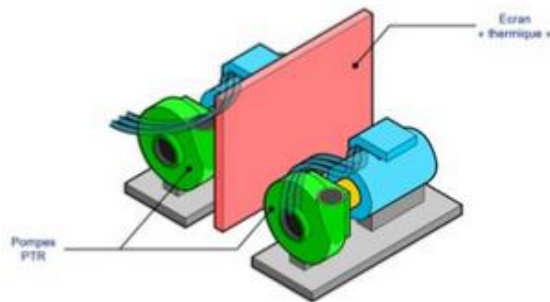
**Objectifs**

- Rendre le découvrtement des assemblages de combustible lors de vidanges accidentelles et de perte de refroidissement extrêmement improbable.



- Doublement du dispositif d'isolement automatique de la ligne d'aspiration du circuit de refroidissement lorsque le niveau passe en dessous du seuil fixé pour renforcer le prévention du risque de dénoyage des assemblages combustible

**Ce qui est proposé :**



- Mise en place d'un écran de protection contre l'incendie entre les 2 pompes de refroidissement de la piscine BK



67

Il y a 3 autres dispositions sous forme d'étude afin de vérifier la robustesse des installations pour éviter l'ébullition de la piscine combustible, en cas de séisme, sous certaines configurations lors des phases d'arrêt du réacteur. L'étude détermine s'il faut ajouter des éléments pour éviter ces risques.

Disposition	Objectif
<b>Etudes complémentaires pour la sûreté des piscines du bâtiment réacteur (BR) et du bâtiment combustible (BK)</b>	Confirmer la robustesse de l'installation aux scénarios accidentels pouvant survenir quand la piscine du bâtiment réacteur et la piscine d'entreposage du combustible sont en communication
<b>Retour à un état sans ébullition de la piscine BK après un accident ou une agression</b>	S'assurer que la conception permette de revenir à un état dans lequel la puissance résiduelle du combustible présent dans la piscine d'entreposage est évacuée sans ébullition de l'eau présente dans la piscine, après un accident ou une agression
<b>Complément d'étude vis-à-vis du risque séisme</b>	Confirmer la robustesse de la piscine d'entreposage du combustible vis-à-vis du risque de séisme

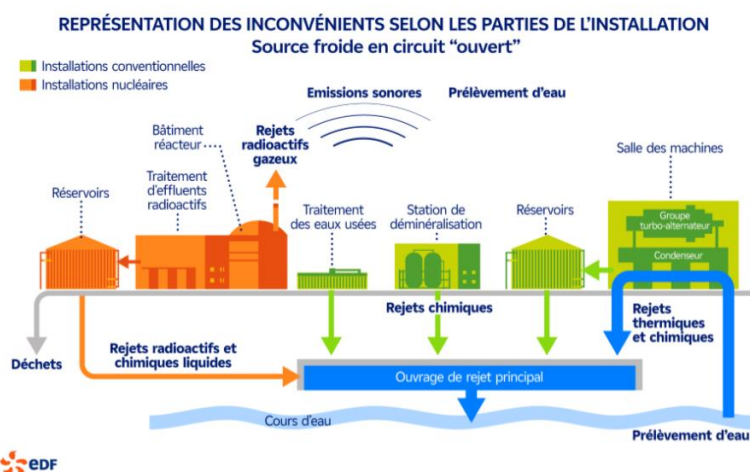
Il y a également une liste de dispositions en cas de certains accidents pour vérifier si tout va bien au niveau des ventilations, la résistance de l'installation, le besoin de remplacements de certains éléments. Sophie met en avant les principaux éléments : avoir une robustesse en cas de perte totale des alimentations électriques, séisme important, situations "noyau dur".

Transverse		Disposition	Objectif
C e q u i e s t p r o p o s é :		Conduite Noyau Dur	Mettre en œuvre une stratégie de conduite de l'installation dédiée à la gestion des situations dites « Noyau Dur » et se basant sur des matériels robustes à ces situations
		Contrôle-Commande Noyau Dur	Compléter le contrôle-commande existant pour piloter les dispositions Noyau Dur proposées
		Information représentative de l'efficacité de la borication haute pression en situations Noyau Dur	Mettre à niveau la qualification d'informations permettant la conduite des situations Noyau Dur
		Détection d'une situation de perte totale de la source froide (H1) robuste au séisme Noyau Dur	Garantir la détection des situations accidentelles de perte totale de la source froide à la suite d'un séisme Noyau Dur, depuis la salle de commande
		Arrêt automatique du réacteur et information d'un « séisme significatif », robustes au Noyau Dur	Garantir l'arrêt automatique du réacteur en cas de séisme de niveau Noyau Dur et la retransmission en salle de commande de l'information représentative de la survenue d'un séisme « significatif »
		Robustesse au séisme Noyau Dur de tuyauteries	Garantir la robustesse au séisme Noyau Dur des tuyauteries devant rester intègres en situation Noyau Dur
		Renforcement au séisme Noyau Dur du Circuit Primaire Principal, du Circuit Secondaire Principal et supports DRR (Dossiers de Référence Réglementaire)	Garantir la robustesse au séisme Noyau Dur du Circuit Primaire Principal et du Circuit Secondaire Principal, et garantir le respect des critères des Dossiers de Référence Réglementaire pour les tuyauteries de ces circuits
		Robustesse aux cas de charge Noyau Dur (dont Séisme Noyau Dur)	Rendre robustes aux situations Noyau Dur certains des équipements faisant partie du Noyau Dur
		Traçage RRB et remplacement de mesures de niveau de la bêche PTR	Garantir la robustesse au séisme Noyau Dur de mesures nécessaires en situation Noyau Dur et d'équipements intervenant en période de froid
		Ajout d'une chaîne de mesure de niveau analogique de la piscine d'entreposage du combustible, robuste au Noyau Dur	Disposer d'une mesure permettant d'apprécier l'état de la piscine d'entreposage du combustible en situation Noyau Dur afin de gérer les appoints en eau à la piscine
		Mesures de niveau Tout ou Rien en piscine BR	Disposer de mesures nécessaires à la conduite d'un scénario de perte de refroidissement de la piscine du bâtiment réacteur en situation Noyau Dur
		Exutoire vapeur en situation Noyau Dur	Éviter la pressurisation des bâtiments par la vapeur produite par l'ébullition potentielle des piscines, pour les situations Noyau Dur survenant en état d'Arrêt Pour Rechargement
		Appoint Noyau Dur par le haut de la piscine d'entreposage du combustible	Séparer les fonctions « refroidissement normal de la piscine d'entreposage du combustible » et « appoint Noyau Dur en eau à la piscine d'entreposage du combustible »
		Prises électriques 220V en salle de commande sécurisées par le DUS	Permettre l'alimentation électrique de divers appareils utiles en gestion de crise
		Réfrigération salle de commande à long terme	Garantir la réfrigération de la salle de commande à long terme en situation Noyau Dur
		Robustesse des systèmes de ventilations aux conditions noyau dur	Garantir la fonctionnalité des systèmes de ventilation de l'îlot nucléaire utilisés en situation Noyau Dur (séisme, tornade, situation de perte totale des alimentations électriques)
		Accessibilité des intervenants en situation accidentelle pour des actions en local	Vérifier la capacité effective des opérateurs à accéder aux locaux et à y réaliser les actions de conduite requises dans la démonstration de sûreté nucléaire en cas d'accident, d'accident avec fusion du cœur ou d'agression

La partie risque est terminée et laisse place à la partie inconvénient.

Elle rappelle que les inconvénients sont apportés par la centrale dans son fonctionnement au quotidien : émissions sonores, prélèvements et rejets d'eau, des rejets de gaz. Le volet inconvénient du 4e réexamen porte sur l'état de conformité de l'installation, sur le retour d'expérience qu'ils ont du fonctionnement de la centrale sur 10 ans. Ils actualisent également l'appréciation qu'ils avaient sur les inconvénients pour déterminer s'il n'y a pas d'autres choses à étudier.

## Inconvénients



Volet inconvénient :

- État de conformité de l'installation et retour d'expérience de son fonctionnement sur la décennie écoulée
- Actualisation de l'appréciation des inconvénients que présente en fonctionnement normal sur la santé et l'environnement

Ils ont fait un bilan de conformité sur les exigences en regardant le bilan d'expérience et les principales dispositions mises en œuvre. Sur le fonctionnement de la centrale, il y a une partie circuit secondaire en lien avec la turbine. L'eau qui y circule doit être conditionnée chimiquement. Pour avoir les bonnes



caractéristiques chimiques, cela entraîne des prélèvements et des rejets. Pour y pallier, ils ont mis en place à la fin des années 80 une station mobile d'épuration qui permet de réduire ces inconvénients.

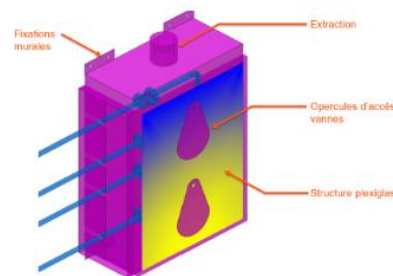
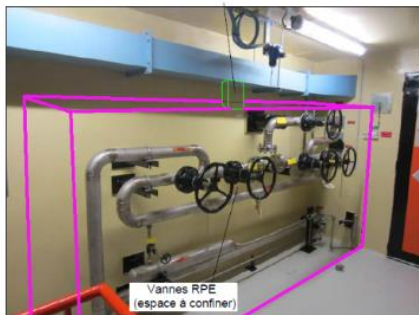
Une meilleure surveillance des rejets en gaz rare a été mise en œuvre. Mais également la dégradation chimique des rejets d'hydrazine pour que ça ne soit pas néfaste à l'environnement. Sur le site, ils souhaitent préserver la biodiversité avec des plantes, des ruches, le soutien à la préservation d'oiseaux protégés.

Sophie met en avant les effluents radioactifs dans le fonctionnement normal qui, en cas de fuite sur un des organes, ça peut rejeter dans l'air du local de l'iode. Le but ici est de créer une enceinte de confinement autour de ces robinets avec l'ajout de filtres à iode sur le système de ventilation pour limiter le risque de rejet d'iode.

## Inconvénients

### Ce qui est proposé :

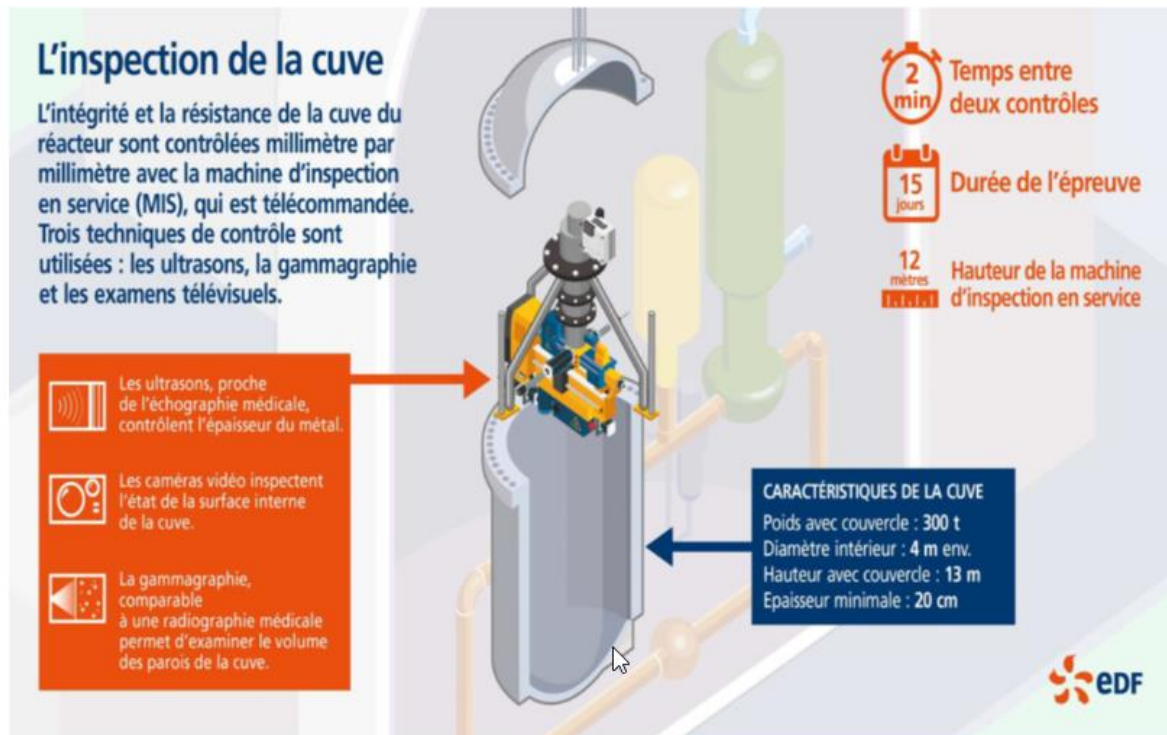
- Création d'une enceinte ventilée avec filtration iode autour de certains équipements du système de collecte des effluents de l'îlot nucléaire (RPE) pour limiter le risque de rejet d'iode dans l'environnement en fonctionnement normal



La partie inconvénients est terminée. Celle sur le vieillissement et la qualification débute.

L'objectif est le maintien dans le temps de l'installation, du vieillissement et la qualification du matériel qui est censé durer 40 ans. Ils ont réalisé des contrôles de la cuve lors de la visite décennale. L'inspection de la cuve est une épreuve réglementaire effectuée par un robot millimètre par millimètre. Ce sont des contrôles par ultrason, télévisuels, par gammagraphie. Un contrôle dure 15 jours.

## Inspection de la cuve



77

Sophie répond à une question qui lui avait été posée : “ quels contrôles ont fait sur la tranche 1, sur la pénétration fond de cuve ?” Elle explique qu’il y a aussi des contrôles sur les pénétrations fond de cuve. En d’autres termes, il y a des trous où passe l’instrumentation pour faire la surveillance par ultrasons pendant le fonctionnement de la centrale pour vérifier que les soudures sont bonnes. En 2011 sur la tranche 1, ils ont découvert qu’il y avait une micro fissure. Un bouchon a été posé. Ensuite, un contrôle télévisuel a été réalisé lors de la visite décennale pour s’assurer de la conformité.

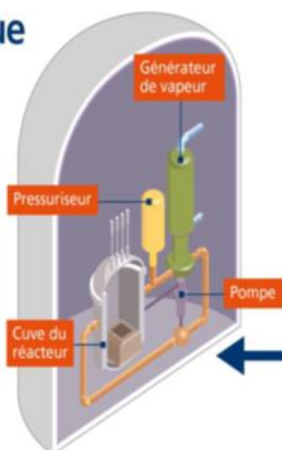
Il y a donc bien un contrôle sur toutes les pénétrations de fond de cuve, sur toutes les tranches en visite décennale et la tranche 1 a un contrôle spécifique de ce dispositif de bouchon.

En deuxième contrôle, ils effectuent l’épreuve hydraulique du circuit primaire pour contrôler sa résistance à la pression. En fonctionnement normal, c’est 155 bars, mais avec certains accidents, la pression peut augmenter. Ils testent l’étanchéité du circuit primaire à 206 bars lors de l’inspection.

## Epreuve Hydraulique du circuit Primaire

### L'épreuve hydraulique du circuit primaire

Pour contrôler la résistance du circuit primaire, sa pression est élevée de 155 bars à 206 bars. Cette épreuve est réalisée sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire.



+ de 1 000 soudures examinées

3 jours Durée de l'épreuve

300 mètres Longueur du circuit primaire

Le circuit primaire comprend la cuve du réacteur, trois boucles primaires comportant chacune un générateur de vapeur et une pompe de circulation. En fonctionnement, sa pression est de 155 bars.



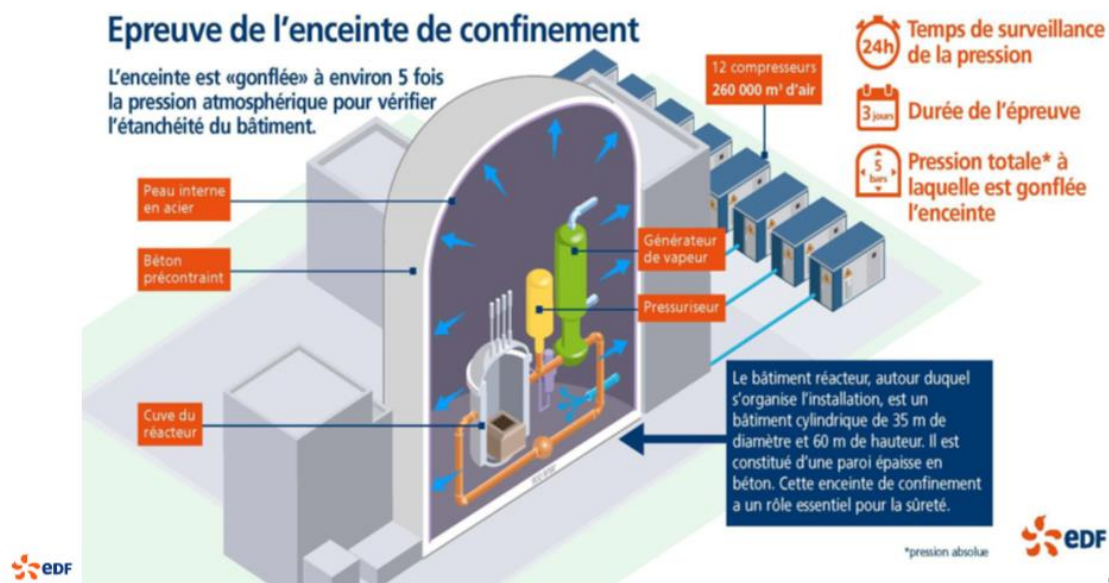
79

Il y a des contrôles préliminaires à faire. Ils montent à la pression progressivement jusqu'à atteindre 155 bars. Ensuite cela passe de 155 à 206 bars. En parallèle un contrôle est réalisé dans les tuyauteries dans le bâtiment réacteur avec l'autorité de sûreté. Celle-ci donne l'autorisation de monter à 206 bars. Une fois que tous les contrôles sont corrects, ils font redescendre la pression. L'autorité de sûreté accorde ou non l'autorisation pour poursuivre les épreuves.

Enfin, l'enceinte de confinement est testée. C'est le bâtiment réacteur qui est testé. Sa pression habituelle est de l'ordre de celle de l'atmosphère, 1bar. Là, elle est montée à 5 bars avec des compresseurs. Ensuite, ils regardent le graduant de dépressurisation sous 24h afin de voir s'ils perdent la pression et si, de ce fait, ils respectent le critère qui leur aura été imposé d'étanchéité. Il y a aussi des contrôles préventifs relatifs à l'état de l'enceinte. S'il y a des soucis sur le béton, ils peuvent procéder à des réparations.



## Epreuve Enceinte de confinement



81

En plus de ces contrôles de visite décennale, ils ont amélioré leur matériel pour aller au-delà de 40 ans. Le système de mesure de puissance nucléaire a été modernisé avec une technologie numérique. Ils ont traité la défaillance, l'obsolescence de composants du système de commande des grappes du réacteur. La tenue du matériel au-delà de 40 ans a été justifiée. En revanche, quand ce n'était pas le cas, 25%, les composants ont été remplacés.

Par la suite, il est proposé de s'assurer que la chaîne de mesure de l'activité du bâtiment réacteur, qui est utilisée lors d'accidents, soit en état de supporter les situations de noyau dur, les accidents graves.

Sophie continue sur l'étude de la qualification en conditions accidentelles des armoires et des coffrets de distribution électrique associés au système d'alimentation de secours, toujours dans cette situation de noyau dur.

Petit rappel sur le noyau dur séisme. Elle explique qu'ils ont ajouté un +1 au séisme le plus vraisemblable étudié sur l'échelle de Richter. A été ajouté 1,5 pour déterminer le niveau de séisme noyau dur que pourrait subir la centrale de Gravelines afin que le matériel soit dimensionné et puisse faire face à ces situations.

La qualification du séisme est importante, il faut donc mettre à niveau.

Sophie reprend les questions de la séance précédente. Il y avait un éclair de conformité sur les assemblages combustibles. Il y a des amas plutonifères qui peuvent s'y former qui ne sont pas graves, grâce aux mesures compensatoires. Ces amas peuvent se former en haut et en bas des assemblages combustibles. De là, une parade a été mise en haut et une autre en bas. Pour la partie haute, le fonctionnement est normal avec les grappes de commande qui absorbent les neutrons légèrement insérés pour simuler une cale. Au niveau du cœur, cela cesse de fonctionner. À terme, la cale sera mise en place lors de la fabrication des assemblages. Pour la partie basse, quant à elle, cela fonctionne au travers d'un diagramme de pilotage qui définit des limites à respecter. Une partie de ces limites est rognée, ce qui arrête le fonctionnement dans une zone. Il y a des protections du réacteur qui vont se mettre en service plus tôt que ce qu'il en était auparavant.

Sophie appelle maintenant aux questions.

M. MUYS s'interroge sur la capacité de stockage de la piscine et plus précisément sur le turnover des combustibles.

Sylvain VITE explique que cela n'a pas changé depuis des années. ¼ du combustible est changé tous les ans. Quand l'assemblage est dans le réacteur, il est supposé réaliser 4 cycles. Ainsi quand ils changent une des 4 parties du combustible, celle-ci prend une place différente pour toujours maîtriser le flux électronique. Au bout de 4 fois, l'assemblage combustible est évacué. De là, le volume d'assemblages combustibles n'a pas été augmenté. Hormis sous demande du service de gestion des combustibles pour temporiser pour différentes raisons un assemblage combustible de la piscine. Rien n'a changé.

M. MUYS demande si pour la visite le réacteur est vidé du combustible ?

À chaque fois que l'unité de production est arrêtée, c'est-à-dire une fois par an, pour la maintenance annuelle, le réacteur est vidé. Tous les assemblages combustibles vont dès lors dans la piscine combustible.

M. FOURNIER souhaite un rappel sur les réacteurs 1 et 3. Est-ce que tous les générateurs à vapeur ont déjà été remplacés récemment diminuant, ainsi, les risques de fatigue vibratoire, etc. ?

Sophie JORION indique que les générateurs ont bien été remplacés sur les deux tranches.

M VITE complète en précisant qu'ils ne seront pas remplacés dans les prochaines années. Il est considéré que sur les 6 tranches, les générateurs assurent complètement leurs fonctions.

Patrick GHEERARDYN interroge sur la durée limite d'utilisation, en sécurité optimale, d'un réacteur.

Sylvain explique que cela donne lieu à des échanges avec l'autorité de sûreté, différents ministères. Le matériel présenté a été qualifié pour au-delà de 40 ans. La prochaine cible c'est 50 ans. Des échanges auront lieu lors de la 5e visite décennale sur le programme d'activité souhaité. Le changement climatique sera très certainement le sujet principal de cette visite. Bien que certains effets aient déjà été énoncés, il y aura d'autres modifications relatives au changement climatique pour aller au-delà des 50 ans. Sur la partie réglementaire, il est encore trop tôt pour aller au-delà de 50 ans en considérant les prescriptions de l'autorité de sûreté, l'état de chaque réacteur. Quant à la partie technique, les réacteurs de même design sous licence américaine vont jusqu'à 80 ans. Techniquement nous pouvons aller jusqu'à 80 ans avec une réserve forte sur l'état de la cuve du réacteur. Si une anomalie rédhibitoire est détectée lors des contrôles, le réacteur sera arrêté. Cela peut arriver à tout moment si les conditions de sûreté ne sont plus requises. Tous les composants sont remplaçables sauf la cuve du réacteur. C'est donc la limite de vie technique.

Donald BERQUEZ questionne sur la liste des modifications présentée qui lui semble impressionnante surtout en comparaison à la précédente décennale. Ce serait peut-être lié à un risque de complexification pour les opérateurs, pour l'établissement des procédures. Il y aurait donc des risques d'erreur humaine, de compatibilité des circuits. Est-ce qu'ils ont prévu des actions de formation, de mise à jour du système d'exploitation ? Y'a-t-il des modifications de dispositions organisationnelles, notamment liées au lien entre les services centraux et le terrain ?

Sylvain VITE commence par dire que sur la 4e visite décennale, il y a environ 5 fois plus de volume d'activité que sur la précédente. Le nombre de modifications est important aussi, notamment avec l'ajout de nouveaux circuits et prescriptions. Un projet de cette ampleur-là ne démarre pas au moment où on découpe l'unité de production. C'est un projet de plusieurs années où les programmes de formation de maintenance et d'exploitation ont été préparés pour les intervenants. Il y a également une analyse sociale et humaine sur l'ensemble de ces modifications : sont-elles absorbables ? La réponse est favorable sous réserve d'un accompagnement. Sur les réacteurs ayant eu leur 4e visite décennale, il n'y a pas eu un accroissement spécifique à cette perte de maîtrise du réacteur par les intervenants. En d'autres termes, sur les différentes unités de production, il y a un certain nombre d'événements significatifs, mais il n'y a pas d'écart sur cette 4e visite. Cela montre que l'exploitant, même après plusieurs années, continue à maîtriser l'installation. C'est un point important sur lequel il faut être vigilant. Cela fait partie des échanges sur ce qui est absorbable en termes industriels en interne ou en externe.

Sophie intervient. Quand il y a des modifications matérielles ou intellectuelles, il y a une analyse d'impact. De là, ils regardent s'il y a un besoin de formations supplémentaires. De plus, le matériel de la centrale n'est pas toujours valorisé dans les règles générales d'exploitation qui le sont devenues. Un bilan a été fait sur la réponse de ce matériel aux nouvelles exigences. Les documents ont été intégrés avant le redémarrage des unités de production.

Les visites décennales ont été réalisées sur les tranches 1 et 3. Or les équipes sont par paire de tranches. De ce fait, la tranche 1 a des consignes différentes de la tranche 2 qui n'a pas encore passé la visite, explique Sylvain. C'est un point sous contrôle, mais qui reste sensible. Quand un opérateur change de salle de commande, il doit changer de référentiel applicable. Ils sont entraînés, mais il faut rester vigilant là-dessus.

M. BYKOFF regarde les faiblesses tant internes, qu'externes. Pour lui, en interne, la vision exposée est très technique sur ce qu'ils ont fait, sur l'autorité de sûreté. Le savoir-faire s'est plus ou moins perdu aujourd'hui dû à la forte sous-traitance. C'est probablement la faille interne. Au niveau de la sécurité, les conditions géopolitiques, les risques extérieurs sont conséquents. De là, dans le cas où un missile tombe sur une centrale, quelle en est sa capacité de résistance ?

De plus, le parc français compte 59 réacteurs conçus de la même manière. Si une centrale est amenée à fermer pour raison de sûreté, est-ce que l'ensemble du parc est concerné ?

Sylvain VITE explique qu'un bâtiment réacteur résiste à une chute d'avion. En revanche, à quels missiles il résiste, c'est compliqué de le déterminer. Face à un missile technique russe, le bâtiment réacteur succombera. Cela dépend du type de missile. En revanche, le bâtiment est conçu pour résister à des agressions malveillantes, terroristes ou des chutes d'avion. Maintenant, il y a une limite à la conception du bâtiment réacteur.

À propos de l'arrêt des réacteurs. L'année dernière ont été détectées des fissures appelées "corrosions sous contrainte" qui sont en fait une dégradation métallurgique sur certains circuits de secours. Sur certains types d'indications (fissures), ils peuvent prévoir dans la durée comment elles vont évoluer et donc organiser une réparation. Pour l'indication de corrosion sous contrainte qui a été remarquée, ils ne savent pas l'évolution qu'elle peut emprunter. Peut-être qu'elle était présente depuis 5 ans et n'a pas bougé ou bien depuis 6 mois et qu'elle risque de bouger prochainement. Le fait qu'ils ne savent pas prédire l'évolution dans le temps pour ce type d'indications les a conduits à arrêter les réacteurs. La décision a été prise par EDF pour faire les contrôles et les réparations. Cela a coûté 30 milliards d'euros à l'entreprise. C'est la démonstration que la sûreté n'a pas de prix. En toute responsabilité, quel que soit le bilan de l'entreprise, la décision a été prise. Donc pour répondre, s'il y a un sujet suffisamment grave sur un réacteur, il sera décidé d'arrêter les autres également.

M. LEFRANCOIS se demande comment est évaluée la charge de travail des salariés. Il y a un certain nombre de dispositifs supplémentaires. Certes il faut former les personnes, mais il faut aussi que l'effectif soit suffisant pour traiter ce volume d'activité complémentaire.

D'une part sur la partie travaux neufs et modifications, M VITE rappelle que l'année dernière ils ont atteint le record du nombre d'heures travaillées, notamment sur la maintenance de la centrale. Au total ont été travaillées 6,6 millions heures. En effet, il y a bien une charge liée à ce programme industriel. D'autre part, sur la partie exploitation, les référentiels ont évolué et donnent lieu à des activités complémentaires. Soit, elles sont réalisées par un partenaire industriel auquel cas les commandes sont adaptées en fonction du besoin. Soit, c'est effectué par nos services. L'effectif est en train d'être augmenté d'une centaine de personnes pour y faire face.

M. MUYS précise que, concernant le groupe de travail sûreté, les événements concernant les diesels du type secours sont assez récurrents. Il avait fait une remarque sur le turnover et l'absence de personnel spécifique à l'entretien et à la maintenance de ces diesels. Est-ce que le personnel sera spécialisé et attribué, plutôt que de le maintenir polyvalent ?

Sylvain explique qu'il y a une partie de la maintenance du premier niveau qui est faite par les équipes fixes formées de la centrale. Quant à la maintenance réalisée par les entreprises extérieures, c'est un contrat qui est confié au constructeur fabriquant l'ensemble du diesel secours. Il y a une certaine stabilité du fait d'avoir passé la maintenance externe au fabricant des diesels de type secours. Cela garantit le matériel dans la durée. Il n'y a pas de turnover, puisque ce sont soit nos équipes internes sur place, soit c'est le fabricant.

M. GLAZYK, agent EDF, du domaine modification. Il était également secrétaire de CE ce qui lui permet de placer ce qui a été dit en CLI hors examen de sûreté. Il affirme que la partie contrôle social à EDF est un accord de sûreté. Il y a des instructions pour les membres du personnel. Quand il y a des sujets de charge, de planning, il y a des discussions en contrôle social au niveau de l'entreprise. C'est une force. Souvent les représentants du personnel sont mal vus. Néanmoins, le contrôle social est un acteur de la sûreté avec un bon dialogue social pour monter la sûreté. Il y a de nombreux dialogues faits en interne avec des acteurs des services. Ce contrôle social mérite d'être cultivé et renforcé.

M. VITE indique que cela n'appelle pas de remarque, mais est d'accord avec le propos précédent.

M. GENIN rappelle les thèmes d'analyse de l'environnement, de résultats évoqués. Il souhaite savoir si ces derniers sont disponibles et comment les obtenir pour pouvoir rassurer.

Sylvain VITE reprend le fil en affirmant que les résultats sont disponibles. 18 500 mesures sont réalisées chaque année avec 60 personnes qui sont affectées au contrôle de l'environnement. Que ce soit air, terre ou mer, il est compliqué de mettre à disposition la totalité des mesures. Des indicateurs et publications sont présents sur le site. Dans le cas où il y a un questionnement, ils passent par le service communication pour afficher les résultats relatifs. C'est transparent et sous contrôle en particulier de l'autorité de sûreté qui assure elle-même sa communication sur les performances environnementales de la centrale.

M. LEFRANCOIS indique en complément qu'à ce sujet, il y a une commission sécurité des populations qui devrait avoir lieu en septembre. Il y aurait la présentation du bilan environnement par EDF. C'est effectivement une attente où il y a un besoin d'information.

M. VITE, précise qu'au titre de la transparence, il y a des publications spontanées et des réponses documentées à toutes les questions posées. Mme BOLDRON est diffusé à l'ensemble des parties prenantes. Si quelqu'un est intéressé et ne la reçoit pas, adressez-vous à Aurélie pour l'inscription.

M. VITE met en avant la possibilité de s'y inscrire pour le recevoir dès le mois prochain. Le but étant de le diffuser au plus grand nombre.

M. MUYS indique pour la prochaine réunion sécurité des populations, il pourrait être intéressant d'avoir un suivi de l'évolution à 10 ans, 20 ans, 30 ans et 40 ans maintenant de l'environnement par rapport au point 0 et sur la radioactivité.

M VITE relève la question et s'exprime au sujet de questions complémentaires. Une première interrogation est liée au bilan de la cuve. La question portait sur le bâtiment réacteur, mais elle peut être étendue au circuit primaire. Est-ce que faire régulièrement des montées et baisses de pression, cela peut dégrader, à terme, le bâtiment réacteur ? Le principe est de ne pas dégrader le matériel, mais de le pousser dans des limites qui dépassent celles de fonctionnement pour voir ses caractéristiques. À l'instar du circuit primaire du réacteur dont le fonctionnement est à 155 bars, l'épreuve est à 205 bars. Il est poussé loin dans ses retranchements sans pour autant le dégrader. Il y a aussi des programmes de maintenance, notamment sur le circuit primaire, mais également sur le bâtiment réacteur. En complément de ces visites décennales, des contrôles sont réalisés pour s'assurer qu'il n'y ait pas de dégradation. S'il y en a, elle est traitée directement. Donc il n'y a pas de dégradation liée au contrôle réglementaire, heureusement.

M. LEFRANCOIS précise ce qui ressort de la question c'est la temporalité prévue au départ. Aujourd'hui il y a eu une première VD, une première montée suivie d'une deuxième, une 3e, une 4e. Cette multiplication non définie au départ a dorénavant un impact notamment sur les phénomènes mécaniques.

Sylvain VITE rebondit avec les contextualisations de situation. Il y a un certain nombre de situations : une montée en pression, un choc thermique, etc. Celles-ci sont comptabilisées depuis le démarrage du réacteur jusqu'à maintenant. Chaque situation est étudiée. Le nombre d'arrêt automatique de réacteurs, de transits thermiques sur tel circuit est connu. Sans évoquer Gravelines en particulier, il arrive parfois sur une unité de production d'atteindre la limite de la situation. Dans ce cas-là, soit le matériel est remplacé, soit une étude est lancée pour déterminer le nombre de situations autorisées sur ce matériel. Il y a un suivi des limites d'usage. Il suppose que les montées en pression du circuit primaire sont des situations comptabilisées.

M. DOMISSE retraité, estime avoir perdu certaines connaissances, mais se rappelle que sur ce genre de situations qu'avec les radiations de la cuve le point triple de fragilisation de la cuve augmente. En d'autres termes, la cuve froide est plus fragile que lorsqu'elle est chaude. De ce fait, cela implique d'adapter les consignes d'exploitant. Lorsque la température descend en puissance, il faut rester dans la chaussette. Au fur et à mesure que la cuve vieillit les critères sont plus durs à respecter, car il ne faut pas soumettre le circuit primaire à une pression trop importante quand c'est froid. Sachant que plus c'est ancien plus c'est difficile.

M VITE explique le concept de chaussette qui, en réalité, est le diagramme de pression température. Concrètement, c'est une zone autorisée entre température ambiante pression à bars et 300 bars/155 bars. Il y a donc un chemin autorisé et un interdit. Dans ce dernier il y a aussi la tenue métallurgique de certains composants. Ce diagramme intègre aussi, dans sa forme, cette limite de résistance des matériaux qui ne faut pas franchir. Il y a des marges tout de même. Sous contrôle des experts sûreté qui sont présents ici, il s'avance sur le fait que la chaussette n'aurait pas bougé depuis le début. La raison est qu'il y aurait suffisamment de marge entre la limite métallurgique du circuit primaire et la limite de pilotage autorisée.

Mme JORION confirme que la chaussette n'a pas bougé.

M. GLAZYK Selon le nombre de crédits, la tranche ne peut plus faire de variation de charge. Le réacteur est protégé d'un certain nombre annuel de situations.

Sylvain revient sur le vieillissement métallurgique. Cela peut conduire à la limite de fonctionnement de la cuve du réacteur. Soumis à la température, au rayonnement radioactif, le matériau vieillit naturellement jusqu'à ce qu'il n'ait plus ses caractéristiques mécaniques nécessaires pour être complètement certains, ce qui mène à l'arrêt. Bien qu'il y ait des marges et que la chaussette n'a pas bougé, sur l'aspect purement de la cuve, il y a une limite à partir de laquelle les limites métallurgiques ne sont plus requises. La cuve ne peut plus fonctionner.

Pour contrôler, il y a différentes dispositions, dont celle qui sera présentée plus tard. Il y a également des pastilles disposées sur la cuve du réacteur qui subissent les mêmes rayonnements que la cuve elle-même et qui sont prélevées régulièrement pour des contrôles métallurgiques afin de s'assurer du vieillissement dans le temps à l'image de l'état de la cuve.

Sophie complète avec la préservation de l'état de la cuve par le changement de matériau des grappes de commande afin de plus absorber les neutrons.

M VITE demande si toutes les questions posées ont trouvé réponse.

M. GUGLIERMINA indique qu'il reste des questions qui seront développées lors de la prochaine réunion ou par écrit et diffusées par mail. La présentation est terminée. Il souhaite que M VITE fasse un point sur les modifications du code de l'environnement qui sont en cours et qui peuvent avoir une influence sur le travail.



Sylvain VITE prend la parole en indiquant un document qui présente le principe de l'enquête publique sur la 4e visite décennale. Sauf si l'Assemblée nationale en décide autrement, jusqu'à ce soir l'objet de l'enquête publique c'est l'avis du public sur les dispositions proposées par l'exploitant à l'issue du 4e examen de sûreté. Autrement dit, c'est ce qui vous a été présenté suite à la 4e visite décennale avec l'avis du public à propos de cette visite. Selon cet avis, l'autorité de sûreté est alimentée. Elle avait un avis à donner dans les prescriptions qu'elle avait demandé à EDF et les autorisations sur les modifications à venir. Ça, c'est le code de l'environnement actuel. En résumé c'est l'avis du public sur ce qui reste à faire pour la 4e visite décennale qui conduit à alimenter l'autorité de sûreté dans ses décisions pour les modifications à venir.

Dans le planning, des enquêtes publiques étaient prévues au mois de novembre le temps de communiquer, d'échanger avec les parties concernées. Cela concernera les réacteurs 1 et 3. Selon l'enquête publique, cela conditionne les autorisations de l'autorité de sûreté pour les modifications à venir. Dans le planning de ces modifications à venir, il y a un jalon au-delà duquel si l'enquête publique n'est pas conclue il n'y a pas d'autorisation et donc pas de modification possible. D'où le fait que ce soit prévu en novembre. Le code de l'environnement évolue. Une loi existe sous deux titres. D'une part, elle concerne l'accélération du nucléaire qui entraîne des dispositions et modifications spécifiques. D'autre part, elle concerne les réacteurs existants. Une des dispositions suppose que lorsqu'un réacteur est arrêté 2 ans, alors il est réputé être à l'arrêt définitivement. La loi a donc évolué et entend qu'au bout de 2 ans, il n'est pas réputé arrêté sauf sous l'avis de la SN.

L'enquête publique change aussi d'objet. Cette dernière se résume à l'avis du public sur l'examen de sûreté couvrant les inconvénients, les risques, entre autres. L'avis du public n'est plus demandé sur les dispositions qui restent à faire. Il n'y a plus la notion de délai imposé avant de faire les modifications sur les arrêts de tranche à venir. Ainsi, cela donne beaucoup de marge à la date où l'enquête publique est réalisée. Cela change aussi le fond de cette dernière. Il décrit le document reçu par tous, composé de 5 pièces : présentation, examen de sûreté, ce qui est proposé et 2 pièces génériques.

Avec l'évolution du code de l'environnement ce soir, l'objet de l'enquête publique n'est plus le même. Ce ne sera plus que sur 1 des 5 documents évoqués. D'où le fait que le processus va être suspendu, car si une demande d'enquête publique est déposée à la préfecture maintenant elle ne sera plus recevable demain étant donné qu'elle sera basée sur l'ancien code de l'environnement. Ceci dit, ce qui a été présenté aujourd'hui et à la dernière séance reste utile. La présentation des modifications au sujet des réacteurs sur les 10 ans à venir aux membres de la CLI reste importante. En revanche, le processus d'enquête publique va être suspendu du fait du changement du code de l'environnement et des décrets d'application vont tomber d'ici la fin de l'année. De plus, il faut maintenir un cycle à l'échelle nationale d'échanges avec l'autorité de sûreté pour savoir à quel moment cette dernière souhaite donner son avis sur l'examen de sûreté. Cela conditionne le moment de réalisation de l'enquête publique. Sylvain a tenté de simplifier un sujet complexe.

M. Gugliermi demande si cette présentation suscite des questions.

M. LEFRANCOIS a en tête que le 4e examen périodique correspond à la conformité de l'installation avec les 4 piliers énoncés. Ceux-ci présentent aussi ce qui est proposé par EDF. Sans savoir comment sera rédigé le code de l'environnement, il est important de savoir sur quoi la CLI sera attendu.

Sylvain sous contrôle de Sophie connaissant mieux le sujet précise que ce sont les rubriques d'un rapport de conclusion d'un examen de sûreté. C'est sur ces chapitres-là que portera l'enquête publique. Or, jusqu'à maintenant elle ne porte pas là-dessus, mais sur une partie de ça : les dispositions proposées.

M. LEFRANCOIS Demain l'attendu de l'enquête publique sera plus large. Certes elle sera plus tard, mais l'avis attendu sera plus global sur ce qui a été proposé par EDF et ce qui a été fait.

M. VITE confirme le propos. Il estime que bien que ça ait du sens de demander l'avis du public sur quelque chose de plus large, cela ne rend pas l'analyse du public simple. Autant sur les 5 pièces préparées, l'enquête du public porterait sur la 3e, les dispositions proposées par l'exploitant au 4e examen de sûreté sur une

soixantaine de pages. Le rapport de conclusion d'un examen de sûreté équivaut entre 500 et 600 pages. En termes pédagogiques ce n'est pas du tout la même approche pour informer le public. En théorie c'est plus large et ça a du sens pour les citoyens. En revanche, en pratique pour qu'ils puissent donner leur avis c'est plus compliqué.

M. Guglierman ouvre la parole aux questions

M. MUYS conseille d'être vigilant sur la simplification des procédures. La confiance est accordée à l'IRSN et l'ASN. Il faudrait regarder leur évolution sur la participation démocratique. En se référant au projet port 2025, l'avis de la commission environnementale n'est pas tout à fait conforme. Cependant les travaux peuvent commencer. Il faut regarder ce que contiennent les textes de loi. Si la population émet un avis, il faut quand même que les documents soient présentés. À l'instar du Conseil national de débat public, tous les EPR. Le débat a été arrêté soi-disant pour simplifier les procédures. Le texte est passé à l'Assemblée nationale. La population a quelque chose à dire en tant qu'association et que citoyen, alors qu'il y a une perte progressive de la démocratie participative. Il faut être vigilant sur la perte de démocratie participative, simplification des procédures et les menaces sur l'IRSN et la SN pour le contrôle des exploitants. Les inspecteurs aussi sont peut-être commandés. Il est important de garder un droit de regard sur la commission locale d'information et que l'information soit contrôlée par les services de l'État.

M VITE comprend la remarque, mais ne souhaite pas se prononcer sur un choix du gouvernement, du moins sur le lien IRSN/SN. En tant qu'exploitant EDF d'avoir un avis sur ce sujet pour différentes raisons. Toutefois, il nuance en indiquant que le débat public est allé au bout. Il y a eu 10 thématiques sur 10 dates. Les deux dernières ont été parasitées par des opposants qui ont refusé que le débat public se tienne. Étant à celle de Lille, il affirme que l'ensemble de la salle a voté pour que ce débat se tienne et moins de 10 opposants ont joué de la musique pour interdire le débat. Malgré tout, il est allé au bout avec des dispositions particulières. La CNDP a émis son rapport sur lequel EDF donnera un certain nombre de réponses aux recommandations. Sur la partie de l'échange avec les citoyens, c'est évidemment important de maintenir le lien, la confiance. Il est clair qu'il n'est pas envisageable d'exploiter un réacteur nucléaire sur un territoire sans la confiance des citoyens et des élus. C'est important de la préserver. Pour EDF il n'est pas question de la remettre en cause.

M. HOCQUET parle d'une note d'humeur dans le même sens que ce que Christian a dit. Les gens ne croient pas trop à l'enquête publique. Dans la pratique ils y participent, puis leur avis n'est pas pris en compte face à celui du commissaire enquêteur. Même s'il y a un grand nombre d'opposants. Avec la fluctuation des documents qui dictent un jour quelque chose, l'autre jour autre chose, la simplification des procédures, elle n'y croit pas. Il n'y a pas de respect pour les habitants. C'est compliqué d'essayer de parler aux gens pour qu'ils s'y intéressent. Quand ils voient ce qu'il se passe, ils ne comprennent pas pourquoi elle continue. Ils représentent la voix des habitants, mais sont souvent mis devant le fait accompli. Simplement en reprenant le document de 600 pages évoqué, il sera compliqué de le lire, le décoder et d'y apporter des remarques. Il n'y a pas d'intérêt de faire l'enquête publique. Autant dire directement que ça va passer. C'est de l'hypocrisie. Certes, elle conçoit que ce n'est pas les personnes présentes à cette réunion qui peuvent changer les choses, les remarques peuvent être transmises. Elle ne sait pas spécifiquement à qui s'adresser et les habitants ont du mal à participer dû à une impression d'être des pantins. Elle vient malgré les remarques dont elle fait l'objet, estimant que c'est important, mais que c'est trop compliqué à suivre pour les habitants. Il y a sûrement une formule plus adaptée pour comprendre face à cette difficulté.

Sylvain VITE partage cette remarque. Dans la pièce 3 de l'enquête publique prévue jusqu'à maintenant, des schémas d'installation, des mots clairs ont été choisis pour expliquer clairement ce qui est proposé. Bien qu'une tentative pour être pédagogique est initiée, il y a tout de même des mots techniques dus à l'objet qui est technique. Les 60 pages de résumé sur les modifications qui restent sont un exercice de synthèse conséquent. Sur ce que serait l'enquête publique à venir sur le rapport de conclusion de l'examen de sûreté ce sera travaillé par EDF et l'autorité de sûreté, selon les décrets engagés. Mais il est clair que de résumer 500 pages au public n'a pas de sens. Il n'y avait pas tant d'inquiétude jusque là puisque l'enquête publique

portait sur le 3e document qui avait été construit assez simplement. En revanche, du fait que l'enquête publique change, la réflexion est remise sur table.

La représentation du public ici est importante, quelles que soient les interpellations pour rendre les choses accessibles. L'enquête publique ayant eu lieu à Tricastin portait sur les 2 réacteurs qui y sont installés et 3 réacteurs pour ce qu'il en est de Bugey. Selon ces enquêtes il y a eu entre 1800 et 2200 interventions des citoyens, notamment sur le registre des matières visées. La participation des citoyens était quand même forte sur cette enquête. Les citoyens donnent leurs avis qu'ils soient positifs, neutres ou négatifs c'est important surtout pour un tel sujet. Sujet qui mobilise les gens. Il existe des projets plus simples où le nombre de participations est bien plus faible.

Nicolas FOURNIER de l'ADELFA réplique en disant que le débat public de la CNDP n'est pas allé à son terme. Ce ne sont pas les opposants qui ont coupé court au débat, mais bien le gouvernement avec sa loi d'accélération du nucléaire. Même la présidente de la commission nationale du débat public, Chantal Jouanno s'en est offusquée. Le gouvernement, en cherchant à faire de la simplification administrative et de l'accélération en matière de politique nucléaire, prive les citoyens du débat. Ces dossiers sont très techniques pour les élus, le grand public, les associatifs. Pour la 3e visite décennale, il y avait eu un recours à une tierce expertise pour les aider à décrypter les dossiers. C'était le GSIEN qui est un groupe d'experts scientifiques indépendants. Cela ne se fait plus aujourd'hui à Gravelines. Finalement, plus les réacteurs vieillissent et plus cela va vers la simplification administrative et la moindre écoute des citoyens. C'est regrettable. En espérant que l'enquête publique et le suivi de ce dossier en commission technique permettront de rentrer dans le fond du sujet et d'analyser sereinement.

Sylvain rebondit, laissant de côté la partie politique. Néanmoins, c'est la première fois en 40 ans, suite à la visite décennale, où l'avis du public est demandé via une enquête publique sur ce qui s'est passé et ce qui se passera. C'est la première fois que le public donne son avis et alimente l'autorité de sûreté. Donc il y a une évolution favorable du code de l'environnement ces dernières années pour laisser plus de place à l'enquête publique dans le processus de prolongement de la poursuite des réacteurs.

M. GHEERARDYN revient sur l'intervention de Mme HOCQUET qui a exprimé avec sa sensibilité une forme d'amertume qu'il comprend. Au même titre que la CLCV, le MNLE, l'ADELFA, le MEDEF Cote d'opale participe depuis des années à des concertations. Il rappelle que lors des concertations sur l'implantation du terminal métallier il y avait eu l'initiative d'organiser des réunions communes entre le SPPPI et la CLI nucléaire. C'était en amont de l'enquête publique. Ce monsieur respecte les avis exprimés lors de cette enquête. Néanmoins, lors des phases de concertation, les organisations respectives de chacun avaient exprimé le souhait d'obtenir un certain nombre de mesures de compensation. Les futurs exploitants avaient étudié ces points. La plupart ont été intégrés au projet. Ainsi, lorsque le projet de terminal métallier est arrivé en enquête publique, il n'était plus tout à fait le même que celui présenté initialement. Il faut bien distinguer la phase d'enquête publique qui est normée de toutes les concertations en amont permettant d'intégrer des remarques. D'où l'importance de la présence de chacun pour faire évoluer les projets présentés en amont.

Jean-Claude DELALONDE, président de l'ANCCLI s'exprime sur la période particulière que chacun vit. Il partage l'amertume et l'avis du propos précédent. Il est heureux de ce qui a été présenté aujourd'hui. Les responsabilités ne sont pas au niveau de l'ANCCLI, ni de l'EDF, ni de ce que représente chacun. Toutefois tout le monde est responsable. La CLI est une organisation officielle. Depuis 40 ans, les présidents successifs se sont appliqués à respecter les textes et à faire en sorte qu'ils soient encore réunis aujourd'hui dans le cadre d'un groupe de travail pour réaliser ce pour quoi ils ont accepté de faire partie de la CLI. Tel un tiers de confiance par rapport au public. L'important est de savoir, au travers de toutes les informations présentées ici et sous la mission qu'ils incarnent, comment toucher le grand public. Même si le citoyen fait confiance à la sphère, à la CGT, la CFDT, aux employés, aux maires, aux élus, etc. Comment ils peuvent rendre compte de ce qu'ils entendent, de les inciter s'ils n'ont pas envie de venir. Pour le périmètre de Gravelines, ce serait bien qu'il y ait 2000 personnes qui donnent sa vision des choses. Mais qu'est-ce que les 26 personnes qui sont ici ce soir vont proposer à la séance plénière et au président de faire pour inviter, inciter la population à savoir

ce qui est fait aujourd'hui. À l'ANCCLI un film de 3 minutes est sorti. Dans ce film, même en tant que président, il n'apparaît pas. C'était possible dans le sens où la CLI est importante, le président est député, les commissions fonctionnent bien.

Le film porte sur le 4e examen à destination des 120 membres de CLI Gravelines, de l'ensemble de la population du territoire. Jean-Claude partage son contentement du compte-rendu de la précédente réunion que le président leur a envoyé. Il y a un lien pour la vidéo. Il espère que chacun des membres présents ici l'a visionné, même s'il en doute. De ce fait, il invite à réfléchir sur le format sous lequel informer. Quelles que soient les motivations face au nucléaire, comment informer la population, l'inciter à faire confiance. Comment pousser à voir le film, à voir les informations transmises par CLI sur les éventuelles publications à venir. C'est ça qui est important. Il est possible de croire à la démocratie participative ou autre. Il y a aussi la démocratie représentative, les élus qu'il faut aussi alimenter, contacter, solliciter. C'est également le rôle de la CLI. Jean-Claude soutient qu'il ne faut pas se décourager. L'intérêt de cette réunion et des suivantes sera de savoir quels documents sont à produire pour informer le public. Ensemble, il est possible d'atteindre certains buts et simplement de respecter les missions.

M. Guglierman appelle aux remarques

M. HOCQUET souhaite préciser que ce n'est pas un découragement, mais un constat qu'ils n'arrivent pas à intéresser les gens. D'une part, car ce n'est pas simple, d'autre part, car il y a beaucoup de soucis au quotidien. Dans l'esprit des citoyens, tout le monde fait en sorte que tout se passe bien et que le risque d'accident est moindre. Mais parfois cela arrive. Il vaut mieux se préparer pour comprendre ce qu'il faut faire et ne pas faire dans le cas où quelque chose arriverait. Elle estime que c'est trop lent. L'information aux habitants devrait limite être un module à l'éducation nationale. Le sujet des préventions des risques n'est pas au goût du jour. De plus, il y a la représentativité comme l'énonçait M DELALONDE. Ce sont des bénévoles qui ne sont même pas indemnisés pour leur déplacement. Elle ne sait pas comment ni à qui le dire, donc elle se répète : la loi d'environnement prévoit une indemnisation. Or la réponse reçue est qu'il n'y a pas de ligne budgétaire. Cependant cette ligne peut être créée. Lorsqu'elle explique qu'ils n'ont pas les moyens d'étudier les documents, c'est qu'il faudrait payer des experts. De plus, ceux qui souhaitent venir, mais qui sont salariés ne peuvent pas se permettre de perdre des demi-journées de travail sans compensation. Elle espère que le message passera sur le besoin de prise en charge. À l'instar des HLM, le représentant a droit à une indemnité de perte de revenus s'il participe à certaines instances. Au niveau de l'environnement, cela devrait être envisagé. La reconnaissance et l'encouragement sont des moyens judicieux pour intéresser les gens, notamment les jeunes. Quant au fait de prendre sur ses congés, ce n'est pas viable.

M. Guglierman appelle aux remarques, puis passe aux remerciements des collègues du CNPE Gravelines pour les présentations. Des discussions avaient eu lieu en amont pour les rendre le plus compréhensibles possible pour tous. Il estime que l'exercice est réussi. À retenir de ces séances sont surtout les remarques échangées. L'ensemble des réacteurs de Gravelines est amené à continuer sa vie sauf si des défauts rédhibitoires sont décelés. Il faudra donc continuer la discussion. Il partage son accord sur la difficulté à intéresser les gens à s'investir dans ce type d'échanges, d'études, de remarques. Malgré tout, un certain nombre le fait. Il faut continuer à se mobiliser ainsi. Avant de vouloir mobiliser tout le monde, ce qui est important est d'augmenter le nombre de volontaires qui souhaite prendre du temps pour comprendre et faire émerger des questionnements, des propositions positives. La première mission qui les attend est de partager leur foi pour qu'il y en ait davantage qui l'aient. Grâce à cette mobilisation grandissante, les gens écouteront et s'informeront. Il regrette de toujours voir les mêmes têtes, de toujours compter sur les mêmes personnes, car ça montre qu'il n'y a pas assez de gens mobilisés sur des sujets qui touchent tout le monde.

Il estime qu'il est utile de savoir comment le code de l'environnement va évoluer. Pour le moment, la perspective est de proposer en novembre un certain nombre de questionnements. Il faut se réunir indépendamment afin de déterminer la manière de travailler en tant que CLI sur la communication du message, son partage. Telle que ce ne soit pas seulement une satisfaction par rapport aux gens qui leur font confiance dans leur représentation des intérêts de la population, mais surtout par ceux qui prennent les

décisions. Cela fait bien assez longtemps qu'il travaille avec le monde syndical, associatif pour savoir qu'il faut prendre ce temps, mais aussi qu'il faut écouter.

Dès que le nouveau code de l'environnement sera accessible, une date sera fixée pour se réunir en vue de l'étudier, de préparer les propositions, etc. Un courrier sera envoyé.

Remerciements à tous les participants. Comme la dernière fois, le compte-rendu sera partagé.

Remerciements au service de réalisation du compte-rendu qui était bien fait.

Si certains ont des réponses à certaines des questions posées, ne pas hésiter à les envoyer par mail.